

Dans le cadre des inscriptions pour l'année universitaire 2022/2023, l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé a arrêté les modalités suivantes :

Inscription définitive : le candidat admis souhaite valider son inscription de manière définitive à l'UIASS. En cas de désistement, seul le dossier administratif sera restitué.

Inscription provisoire : le candidat admis souhaite valider son inscription à l'UIASS mais de manière provisoire. Tout candidat admis ayant fait un dépôt de dossier d'inscription provisoire à l'UIASS disposera d'un délai de rétractation jusqu'au Jeudi 04 Août 2022 inclus. Toute demande de rétractation formulée avant cette date fera l'objet d'une restitution totale du dossier d'inscription du candidat en question (Documents administratifs et chèque). Passé le délai du Jeudi 04 Août 2022, tout dépôt provisoire sera systématiquement considéré comme définitif et la totalité des frais engagés ne pourra être restituée.

N.B : Pour tout dépôt provisoire, le candidat admis devra fournir un règlement par chèque, afin de pouvoir se voir restituer l'ensemble des frais engagés, si toutefois la demande est faite dans les délais impartis.

Dates à retenir :

Inscription des candidats de la liste principale : Du Lundi 25 Juillet 2022 au Jeudi 28 Juillet 2022 inclus.

Inscription des candidats de la liste d'attente : Du Vendredi 29 Juillet 2022 au Dimanche 31 Juillet 2022 inclus.



Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

CIN :

ETABLISSEMENT :

FORMATION :

Atteste par la présente souhaiter déposer mon dossier d'inscription à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé suivant le type de dépôt renseigné ci-dessous :

Dépôt définitif sans possibilité de rétractation

Dépôt provisoire avec délai de rétractation fixé au Jeudi 04 Août 2022 (Dossier Administratif et frais engagés par chèque restitués)

Je déclare avoir lu et approuvé l'ensemble des modalités d'inscription fixées par l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé, auxquelles je me conformerai.

**Signature légalisée du candidat
Précédée de la mention « Lu et approuvé »**